

**BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT  
(BOAD)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION  
MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016)**



Banque Ouest Africaine de Développement  
(BOAD)  
68, avenue de la libération,  
BP 1172 Lomé, Togo

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)**

**(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Mesdames, Messieurs,

***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état du résultat global, le tableau des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'informations financière (IFRS).

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

---

*PricewaterhouseCoopers, SA, Immeuble Alpha 2000, 20e étage, Rue Gourgas, Plateau, 01 B.P. 1361, Abidjan 01, Côte d'Ivoire*  
T: (225) 20 31 54 00, F: (225) 20 31 54 37 / 54 61 / 62, [www.pwc.com](http://www.pwc.com)

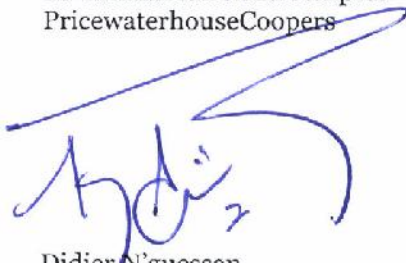
### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

Abidjan, le 22 mars 2017

Le Commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers



Didier N'guessan  
Associé

## **ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



BANQUE OUEST AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA BOAD POUR L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**



MARS 2017

## SOMMAIRE

<b>Etat de la situation financière</b> .....	1
<b>Etat du résultat global</b> .....	2
<b>Tableau de flux de trésorerie</b> .....	3
<b>Tableau de variation des capitaux propres</b> .....	4
<b>Note 1- Activité de la BOAD</b> .....	5
<b>Note 2 – Résumé des principes et pratiques comptables</b> .....	5
<b>Note 3- Effets des normes internationales d'information financière nouvelles et révisées</b> .....	16
<b>Notes liées à l'état de la situation financière</b>	
Note 4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	16
Note 5 - Prêts et créances au coût amorti.....	18
Note 6 - Participations .....	21
Note 7 - Autres actifs .....	25
Note 8 - Immobilisations corporelles .....	26
Note 9 - Immobilisations incorporelles .....	28
Note 10- Passifs au Coût amorti .....	28
Note 11 - Autres passifs .....	30
Note 12 - Provisions .....	30
Note 13 - Capitaux propres .....	33
<b>Notes liées à l'état du résultat global</b>	
Note 14 - Intérêts et assimilés .....	36
Note 15 - Commissions .....	37
Note 16 – Risque de change et instrument de couverture.....	37
Note 17 - Dividendes reçus .....	38
Note 18 - Coût du risque .....	39
Note 19 - Charges liées aux activités de développement .....	39
Note 20 – Charges d'exploitation.....	39
<b>Autres notes aux états financiers</b>	
Note 21 - Gestion des risques financiers .....	40
Note 22 - Contrats de location (bailleur).....	54
Note 23- Contrats de location (preneur) .....	54
Note 24- Transactions avec des parties liées .....	54
Note 25- Engagements hors bilan .....	55
Note 26 – Evénements postérieurs à la clôture.....	57

## Etat de la situation financière (en millions de FCFA)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	284 921	194 317
Prêts et créances au coût amorti	5	1 860 051	1 487 624
- Créances interbancaires		33 421	530
- Créances sur la clientèle		1 550 385	1 360 100
- Prêts au personnel		6 421	6 270
- Portefeuille titres		171 437	15 227
- Créances sur actionnaires		98 307	105 420
- Autres		79	77
Participations	6	72 097	78 123
Autres actifs	7	37 690	14 793
Immobilisations corporelles	8	7 879	7 904
Immobilisations incorporelles	9	719	879
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 263 357</b>	<b>1 783 640</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Passifs au coût amorti	10	1 466 600	1 015 058
- Dettes interbancaires		15 937	34 704
- Dettes représentées par un titre		1 018 843	557 265
- Autres dettes		431 819	423 088
Autres passifs	11	66 340	28 561
- Fonds		45 389	13 231
- Autres		20 951	15 330
Provisions	12	7 618	5 873
<b>TOTAL Passifs</b>		<b>1 540 558</b>	<b>1 049 491</b>
Capital		270 457	268 746
- Capital souscrit		1 097 750	1 097 750
- Capital sujet à appel		-821 805	-821 805
- Coût lié à la libération différée du capital		-5 489	-7 200
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		449 721	462 781
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur Titres classés en AFS		6 477	13 475
- Réserves de Couverture de flux de trésorerie		-12 864	0
- Autres réserves		26	26
- Résultats non distribués		370 408	364 570
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		-924	-179
- Résultats de l'exercice		10 548	8 839
<b>TOTAL Capitaux propres</b>	13	<b>722 800</b>	<b>734 149</b>
<b>TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 263 357</b>	<b>1 783 640</b>





**Etat du résultat global (en millions de FCFA)**

Compte de résultats	Note	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	14	87 210	72 167
Intérêts et charges assimilées	14	-59 734	-40 993
<i>Sous-total</i>		27 477	31 175
Commissions (produits)	15	3 836	5 512
Commissions (charges)	15	-2 363	-1 246
<i>Sous-total</i>		28 949	35 440
Gains de change	16	52	12
Pertes de change	16	-32 725	-5 120
Gains/pertes sur instruments de couverture	16	34 271	-247
<i>Gains/pertes sur devises</i>		1 598	-5 355
<i>Sous-total</i>		30 548	30 085
Dividendes reçus	17	3 583	2 529
Gains/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		0	0
<i>Produit net bancaire</i>		34 131	32 614
<i>Coût du risque</i>	18	-6 017	-6 964
Dotations des états		3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		883	984
Charges liées aux activités de développement	19	-1 627	-1 530
Charges générales d'exploitation	20	-19 326	-19 395
- Frais de personnel		-11 086	-11 226
- Amortissements		-1 201	-1 187
- Autres		-7 040	-6 983
Autres charges d'exploitation		-695	-69
<i>Autres résultat d'exploitation</i>		-17 565	-16 811
<b>Résultat de la période</b>	13	10 548	8 839
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat</b>		-19 862	-2 967
Réévaluation d'immobilisations		0	0
Couverture de flux de trésorerie		-12 864	0
Variation de juste valeur sur titres classés en AFS		-6 998	-2 967
<b>Eléments non susceptibles de reclassement en résultat</b>		-745	-50
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		-745	-50
<i>Autres éléments du résultat global</i>		-20 607	-3 017
<b>Résultat global</b>		-10 059	5 822



**Tableau de flux de trésorerie (en millions de FCFA)**

Flux de trésorerie des activités opérationnelles	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de la période		<b>10 548</b>	<b>8 839</b>
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-1 646	5 057
Gains de change		-52	-9
Perte de change		100	307
Amortissements		1 201	1 187
Dépréciations		0	0
Coût du risque		6 017	6 964
Gains/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Autres éléments		10 972	-13 119
		<b>16 592</b>	<b>387</b>
Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles			
Créances interbancaires		-32 891	-190
Décaissement sur créances sur la clientèle		-288 032	-313 055
Remboursement sur créances sur la clientèle		95 897	121 987
Autres créances sur la clientèle		532	-6 503
Prêts au personnel		-151	-174
Portefeuille titres		-156 210	7 320
Autres créances		-2	-2
Autres actifs		-22 897	-4 161
Dettes interbancaires		-18 768	24 246
Autres dettes		10 088	6 861
Autres passifs		37 779	-4 603
		<b>-374 655</b>	<b>-168 276</b>
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		<b>-347 516</b>	<b>-159 049</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>			<b>31/12/2015</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-965	-860
Ventes d'immobilisations corporelles		4	17
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-56	-58
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-4 218	-16 014
Ventes de participations		1 864	1 277
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>-3 371</b>	<b>-15 638</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Ressources provenant de la libération du capital		9 084	7 676
Émission de dettes		591 948	211 209
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-83 669	-88 041
Remboursement/Autres emprunts		-75 873	-43 742
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>441 490</b>	<b>87 103</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>90 604</b>	<b>-87 584</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>4</b>	<b>194 317</b>	281 902
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4</b>	<b>284 921</b>	194 317
		<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		60 622	41 106
Intérêts reçus		87 700	72 702
Dividendes reçus		3 583	2 529

Tableau des variations des capitaux propres (en millions de FCFA)

	Capital			Primes d'émission	Réserves		Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des titres classés en AFS par OCI	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Coût lié à la libération différée du capital (1)		Réserves affectées aux activités de développement	Résultats non distribués						
Capitaux propres au 1er janvier 2015	1 050 550	-786 405	-8 327	2 622	76 050	26	-129	16 442	364 570			715 399
<b>Augmentation de capital</b>	47 200	-35 400										11 800
<b>Résultat au 31 décembre 2015</b>												8 839
<b>Autres éléments du résultat global</b>												0
Variation de juste valeur sur Titres classés en AFS												-3 017
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies												-2 967
<b>Autres variations</b>												0
<b>Affectation du résultat</b>			1 127									1 127
Transferts												0
Capitaux propres au 1er janvier 2016	1 097 750	-821 805	-7 200	2 622	76 050	26	-179	13 475	373 409			734 148
<b>Augmentation de capital</b>	0	0										0
<b>Résultat au 31 décembre 2016</b>												10 548
<b>Autres variations</b>			1 711									-3 000
<b>Autres éléments du résultat global</b>												0
Variation de juste valeur sur Titres classés en AFS												-6 998
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies												-745
Variation en OCI des instruments de couverture												-12 864
<b>Sous-total autres éléments du Résultat global</b>												-20 607
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>1 097 750</b>	<b>-821 805</b>	<b>-5 489</b>	<b>2 622</b>	<b>76 050</b>	<b>26</b>	<b>-924</b>	<b>6 477</b>	<b>380 957</b>	<b>-12 864</b>	<b>0</b>	<b>722 800</b>

## **NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD**

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la BCEAO, trois Etats européens (Allemagne, France et Belgique), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement. La Chine populaire et Exim Bank Inde sont entrés dans le capital de la Banque au cours de l'exercice 2004. Enfin, le Royaume du Maroc a souscrit au capital de la Banque en 2013.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, "de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, industries, agro-industries, transport, tourisme et autres services.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

## **NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES**

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

### **2.01 Déclaration de conformité**

Les états financiers individuels de la Banque Ouest Africaine de Développement (« la Banque »), au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2015, ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) – y compris les International Accounting Standards (IAS) et les Interprétations-, tels qu'émis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*).

### **2.02 Principes de base de présentation des informations financières**

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivantes :

#### **Continuité d'exploitation**

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention,



ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

### **Non compensation des actifs et passifs financiers**

Les états financiers de la Banque sont présentés suivant le principe de la non compensation des actifs et des passifs financiers.

### **2.03 Principales bases d'évaluation**

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs financiers évalués à la juste valeur.

### **2.04 Juste valeur des instruments financiers**

#### **i. Définition et Hiérarchisation de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

À des fins d'information en annexe des comptes individuels, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

**Niveau 1 (N1) :** instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les instruments en juste valeur au bilan, regroupés dans cette catégorie, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

**Niveau 2 (N2) :** justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.



Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs,) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce, de façon régulière.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau.

Sont notamment regroupés dans la catégorie N2 les titres en juste valeur au bilan qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds). Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché et peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant alors cependant limitée. Ici, les techniques de valorisation font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.

**Niveau 3 (N3)** : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

## ii. Méthodes de valorisation

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.



Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

## **2.05 Produits**

Les intérêts sur prêts sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts et commissions sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont acquis. Il est ainsi tenu compte des intérêts et commissions courus mais non encore échus.

## **2.06 Titres de participation**

Les participations sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente et à ce titre, les principes d'évaluation retenus sont les suivants :

### **a) Evaluation initiale**

Lors de leur entrée dans le patrimoine, les titres sont valorisés à leur juste valeur.

### **b) Evaluation ultérieure**

Lors de leur évaluation ultérieure, les titres de participations sont évalués à la juste valeur et toute variation de juste valeur en dehors des critères de dépréciations ci-dessous est comptabilisée en "autres éléments du résultat global".

La juste valeur des titres à la date de clôture est déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrite dans la note 2.04.

### **c) Critères de dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. La BOAD estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 36 mois ou plus précédant la date de clôture.



D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire la Banque à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. Pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 2.04 "Juste valeur des instruments financiers" (p. 6 et suivantes).

## **2.07 Créances sur la Clientèle**

### a) Principes généraux

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA.

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce d'un mois.

Les commissions flat (frais de dossier) sont des commissions perçues une seule fois à l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement linéaire sur la durée de vie du prêt. La différence entre ce mode de comptabilisation de ces commissions et leur intégration au TIE du prêt est jugée non significative.

Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

### b) Prêts aux Etats

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan puis mesurés au coût amorti. Ces prêts bénéficient d'une bonification qui est cohérente avec la pratique de marché.

### c) Prêts au secteur marchand

Ces prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché.





#### d) Provisionnement

Le modèle de dépréciation de la Banque comporte deux composantes :

##### ➤ La Dépréciation sur base individuelle

Toutes les créances font l'objet de dépréciation individuelle dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la mise à jour de l'actualisation de la dépréciation est enregistré en produits bancaires.

Le calcul de la valeur actualisée des flux futurs de récupération nécessite de déterminer, à chaque clôture et pour chaque crédit en souffrance :

- les flux de trésorerie attendus de l'emprunteur,
- la valeur estimée de récupération associée à chaque type de garantie obtenue,
- la durée estimée de récupération de la garantie.

Sur la base de ces données, la valeur des flux, actualisée au taux d'intérêt effectif du crédit est calculée et la différence avec la valeur comptable du crédit est comptabilisée en coût du risque dans le compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100% car la Banque fait l'hypothèse que le cash-flow de récupération de ces intérêts est nul.

Les intérêts sur créances impayées non douteuses sont considérées comme ponctuels et ne sont pas provisionnées.

##### ➤ La Dépréciation sur base collective

La dépréciation sur base collective concerne les créances **(i)** ne faisant pas l'objet de dépréciation individuelle et **(ii)** regroupées suivant des caractéristiques de risque de crédit similaires, indicatives de la capacité des débiteurs à payer tous les montants dus selon les conditions contractuelles (par exemple d'après l'évaluation du risque de crédit ou d'après un processus de notation qui tient compte du type d'actif, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, de l'éventuel retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents).

#### e) Prêts au personnel

Les prêts au personnel sont accordés aux conditions de marché des prêts au personnel. Ils sont en conséquence comptabilisés à leur valeur nominale.

### 2.08 Titres de placement

L'ensemble des titres détenus par la Banque répond aux critères de Loans and Receivables (Prêts et créances) définis par la norme IAS 39. Ils sont classés dans les « prêts et créances au coût amorti ».



Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

Ces titres sont évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure.

## **2.09 Opérations en devises**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées sur la base des taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les dettes remboursables en devises sont converties aux taux de change communiqués par la BCEAO au 31 décembre de chaque année. Les gains et pertes de change qui résultent de ces opérations sont enregistrés au compte de résultat.

Les instruments de couvertures mis en place par la Banque (Achat à terme de devises et Cross currency swap) pour se couvrir des fluctuations de change sur les emprunts qu'elle a contractés sont valorisés à leur juste valeur à chaque arrêté. Les gains et pertes qui résultent de ces valorisations sont également enregistrés en résultat.

## **2.10 Intérêts des emprunts**

Les intérêts courus mais non échus sur les emprunts sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et trouvent leur contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique "Autres passifs au coût amorti".

## **2.11 Opérations sur capital social et dotations**

### **a) Le capital**

La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté. Dans un souci de bonne présentation, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital.

### **b) Les dotations**

Les Etats membres allouent annuellement à la BOAD des dotations. Le droit à la créance de la BOAD sur les Etats est établi avec l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque pour une période de quatre (04) ans. La demande se fait annuellement et en conséquence, les dotations sont reconnues annuellement en compte de résultat. Les dotations sont donc comptabilisées en créances au cours de l'exercice, avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme IAS 20.

Cette comptabilisation permet de couvrir les charges liées aux activités de développement à savoir les études passées en consommation finale, les bonifications d'intérêts des prêts aux Etats, mais également les charges inhérentes aux prises de participation, les gains et pertes de change.



## **2.12 Subventions**

Les subventions d'immobilisations sont enregistrées au passif du bilan. Ces subventions sont amorties au même taux que les immobilisations financées.

## **2.13 Fonds extérieurs**

Il s'agit des Fonds avec contributions extérieures (AFD, IDA, Fonds d'Assistance Belge, Fonds chinois,...).

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé. Aucune charge ni aucun produit n'est comptabilisé dans l'état de résultat global de la Banque.

## **2.14 Produits des placements auprès de la Banque Centrale**

Les intérêts payés par la BCEAO en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

## **2.15 Préfinancement d'études**

Les avances pour financement d'études consenties par la BOAD sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets.

Si les études n'aboutissent pas à un projet, le coût de l'avance est imputé sur les charges de l'exercice (charges liées aux activités de développement).

Ces créances génèrent des intérêts qui sont calculés périodiquement et comptabilisés en produits.

## **2.16 Immobilisations et amortissements**

### a) Valeur et durée d'amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme nulles.

Les durées suivantes ont été retenues :



Constructions : amortissement par composants sur les durées suivantes :

Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Clos, Ouvert	20 ans
Lots techniques, Agencements et aménagements	15 ans
Aménagements divers	10 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Matériel et mobilier d'habitation	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 ans
Agencements et aménagements	3 à 10 ans

b) La révision des composants de l'amortissement et test de dépréciation

La valeur résiduelle et la durée d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité. Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité.

c) Les immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

**2.17 Engagement de retraite**

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « Prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire.

Le montant net de la provision au passif est calculé sur la base de la dette actuarielle liée aux engagements de retraite de la société, mais diminuée de la juste valeur des actifs de couverture de ces engagements.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes : taux d'actualisation (6,5%), taux d'augmentation salariale (5%), tables de mortalité (table française), taux de rotation (1%), âge de la retraite (60 ans).

Les réévaluations du passif net au titre des régimes à prestations définies sont reconnues en autres éléments du résultat global.



## **2.18 Principes du tableau des flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière.

Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

## **2.19 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations**

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction, des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

### **a) Les principaux jugements**

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif détaillé dans les catégories suivantes :

- le classement et l'évaluation des actifs financiers conformément à IAS 39 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placement).
- l'examen par la Banque des dispositions de la norme IFRS 10 afin de déterminer s'il y a des entités qu'elle contrôle et qui pourraient être consolidées (**voir note 6**).



## b) Les principales estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

*Evaluation de la juste valeur des titres de participation* : A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur et/ou au montant des dépréciations nécessaires (**voir note 2.06**)

*Dépréciation des prêts et avances* : La Banque passe également en revue son portefeuille de créances et évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts pris individuellement (**voir note 2.07**).

*Prestations de retraite* : La valeur actuelle des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de pension futures estimées, sur la base des taux d'intérêt des obligations des Etats de l'Union (**voir note 2.17**).

### 2.20 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (M FCFA) sauf précision contraire.

### 2.21 Evénements postérieurs à la clôture des comptes

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le Bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 27 ci-dessous.

### 2.22 Approbation des comptes

Les comptes de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 22 mars 2017 et soumis à l'approbation du Conseil des Ministres de l'UEMOA en sa session du 31 mars 2017.



### **NOTE 3 - EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES**

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2015 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2016. Il s'agit des amendements aux normes IAS/IFRS ci-après :

- amendement à IAS 1 "Présentation des états financiers" - Informations à fournir,
- amendement à IAS 16 et à IAS 38 "Clarification sur les modes d'amortissement acceptables",
- amendement à IAS 27 : mise en équivalence dans les états financiers individuels,
- amendement à IFRS 11 - Partenariats : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune,
- amendements à IFRS 10, IFRS 12 et à IAS 28 « entités d'investissement : Application de l'exemption à la consolidation »,
- amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2012-2014 modifiant les normes suivantes : IFRS 5, IFRS 7 et IAS 19 et IAS 34.

L'entrée en vigueur de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la Banque arrêtés au 31 décembre 2016.

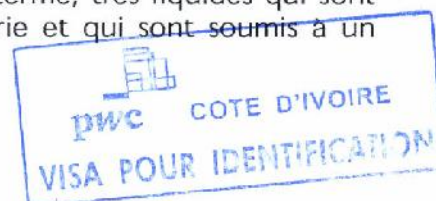
Par ailleurs, lorsque l'application anticipée de normes et interprétations publiées par l'IASB est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par la Banque, sauf mention spécifique. C'est ainsi que des normes et interprétations publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur pourraient avoir un impact sur les états financiers de la Banque à leur entrée en vigueur. Ceci concerne en particulier :

- la norme IFRS 9 « Instruments financiers » dont la nouvelle version publiée en juillet 2014 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle n'a pas été appliquée par anticipation dans l'élaboration des présents états financiers.
- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- la norme IFRS 16 « contrat de location » dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- l'amendement à IAS 7 "Initiative concernant les informations à fournir" qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- l'amendement à IAS 40 « immeuble de placement » ;
- l'amendement à IFRS 15 « clarification » qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- l'amendement à IFRS 4 « application d'IFRS 9 et d'IFRS 4 » qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- les améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 modifiant les normes suivantes : IFRS 12, IAS 28 et IFRS 1 ;
- l'interprétation IFRIC 22 "opérations en devises et paiement d'avance"

### **NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un



risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (opérationnels et fonctionnels) de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes Caisses	60	54
BOAD Siège compte courant BOAD	13	213
Comptes de dépôts des Missions résidentes à la BCEAO	96 480	72 252
Compte spécial Eximbank Japon*	15	15
Compte Spécial Royaume de Belgique**	4 206	4 205
Compte de Contribution FDE P/C BOAD	51 167	51 167
Compte de Contribution FDE P/C FDE***	1 985	1 985
Compte de Règlements BOAD Lomé	6 635	1 018
Comptes de fonctionnement des Missions résidentes	475	446
Comptes Banque et Correspondants	6 066	960
Dépôts bancaires à court terme (a)	117 819	62 000
	<b>284 921</b>	<b>194 317</b>

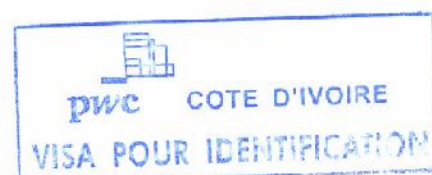
\*Le compte spécial EXIMBANK Japon est un compte courant destiné à enregistrer les mouvements relatifs à la ligne de crédit EXIMBANK Japon.

\*\*Le compte spécial Royaume de Belgique enregistre la quote-part du capital sujet à appel souscrite par le Royaume de Belgique et payée par anticipation.

\*\*\*Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. Au 31 décembre 2016, le montant de la trésorerie appartenant au FDE est de 1 985 M FCFA. La Banque continue d'être gestionnaire de ce Fonds.

(a) Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

	31/12/2016	31/12/2015
BOA-CI, compte spécial pour liquidités	1 009	1 009
BOA-BENIN compte Liquidités	1 010	991
DAT Groupe BOA	10 000	4 000
DAT Groupe Coris Bank	30 800	12 000
DAT Groupe Diamond Bank	16 000	3 000
DAT Groupe ORA Bank	18 000	13 000
DAT Goupe BSIC	6 000	3 000
DAT Groupe Banque Atlantique	10 000	-
DAT Groupe Ecobank	5 000	10 000
DAT UTB	15 000	15 000
DAT BDM	5 000	-
	<b>117 819</b>	<b>62 000</b>





**NOTE 5. PRETS ET CREANCES**

Le poste prêts et créances au coût amorti se décompose comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Créances interbancaires	33 421	530
- Créances sur la clientèle	1 550 385	1 360 100
- Prêts au personnel	6 421	6 270
- Portefeuille titres	171 437	15 227
- Créances sur actionnaires	98 307	105 420
- Autres	79	77
<b>Total</b>	<b>1 860 051</b>	<b>1 487 624</b>

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires à plus de trois (03) mois et les intérêts qui y sont rattachés. Au 31 décembre 2016, toutes ces créances sont à échéance dans moins d'un an.

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

**5.1 Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés :**

- au secteur public non marchand,
- au secteur public marchand,
- au secteur privé,
- au secteur de l'énergie

Tous les prêts de la Banque sont octroyés à taux fixes.

Certains de ces prêts sont couverts par des garanties financières. La juste valeur de ces garanties correspond à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2016, l'échéancier des créances sur la clientèle se présente comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
A un an au plus	129 952	113 151
A plus d'un an et à moins de 2 ans	145 357	109 406
A plus de 2 ans et à moins de 3 ans	163 105	128 838
A plus de 3 ans et à moins de 5 ans	283 124	246 219
A plus de 5 ans	816 615	751 561
impayés techniques *	3 436	2 208
<b>Encours brut des prêts</b>	<b>1 541 588</b>	<b>1 351 383</b>
Avances pour financement d'études	12 969	11 908
Produits différés sur commission	-7 168	-6 601
Créances rattachées aux créances saines	29 244	28 342
Dépréciation des créances douteuses	-26 248	-24 931
Créances rattachées aux créances douteuses	16 422	12 597
Dépréciation sur créances rattachées aux créances douteuses	-16 422	-12 597
<b>Créances à la clientèle</b>	<b>1 550 386</b>	<b>1 360 100</b>



\* Les impayés techniques sont des sommes non recouvrées sur des appels d'échéance du principal des créances saines datant de moins de 3 mois à la date d'arrêté des comptes.

Ils se chiffrent au 31 décembre 2016 à 3 436 M FCFA contre 2 208 M FCFA au 31 décembre 2015.

Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

L'encours brut des prêts comprend un montant de 93 041 MFCFA correspondant à la valeur de marché des prêts du secteur de l'énergie accordés aux Etats. Au cours de l'année 2014, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a décidé d'affecter sous forme de don, la dotation initiale de 250 milliards du FDE à la BOAD. L'application de cette décision a conduit à transférer ces prêts à la BOAD.

Les conditions de taux de la BOAD au titre du secteur de l'énergie non marchand sont équivalentes à celles appliquées par le FDE, lesquelles correspondent aux conditions du marché.

L'encours brut des prêts comprend également des créances douteuses ayant évolué comme suit :

	<u>31/12/2016</u>		<u>31/12/2015</u>
Montants bruts	34 799		36 911
Dépréciations	-	26 248	-
	<b>8 551</b>		<b>11 980</b>

En application de la politique de provisionnement des prêts, prises de participations et garanties de la Banque, les créances rattachées (intérêts, commission d'engagement, intérêts de retard) aux créances douteuses sont dépréciées à 100%.

Au 31 décembre 2016, les créances rattachées aux créances douteuses se présentent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>		<u>31/12/2015</u>
créances rattachées aux créances douteuses	16 422		12 597
Dépréciation /créances rattachées douteuses	-	16 422	-
Créances douteuses nettes	<b>0</b>		<b>0</b>

Au cours de l'exercice 2016, les produits d'intérêts comptabilisés en compte de résultat sur les créances douteuses se chiffrent à 5 239 M FCA contre 3 763 M FCFA au 31 décembre 2015 et ont été dépréciés à 100%.

Les garanties financières reçues sur les créances douteuses se chiffrent à fin 2016 à 8 800 M FCFA contre 9 962 M FCFA à fin 2015.



### 5.2 Le portefeuille titres se décompose comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Obligations Etat Sénégal	24 750	6 800
Obligations Etat Côte d'Ivoire	30 000	1 050
Obligations Etat Bénin	30 000	1 750
Obligations Etat Burkina Faso	19 986	667
Obligations CRRH	4 817	3 325
Obligations Etat Togo	21 609	-
Obligations Etat Niger	2 000	-
Obligations Groupe BOA	613	862
Certificat de dépôt	-	200
Bons du Trésor Togolais	5 000	-
Bons du Trésor Mali	4 123	-
Bons du Trésor BF	16 193	-
Bons du Trésor RCI	9 000	-
	<b>168 091</b>	<b>14 653</b>
Intérêts à recevoir	<b>3 346</b>	<b>573</b>
	<b>171 437</b>	<b>15 227</b>

Au 31 décembre 2016, l'échéancier contractuel des placements en titres se présente comme suit (en M FCFA) :

ECHÉANCE	31/12/2016	31/12/2015
A UN ANS AU PLUS	10 596	3 666
A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 2 ANS	28 767	862
A PLUS DE 2 ANS ET MOINS DE 3 ANS	40 203	-
A PLUS DE 3 ANS ET MOINS DE 5 ANS	17 833	4 800
A PLUS DE 5 ANS	70 692	5 326
<b>TOTAL</b>	<b>168 091</b>	<b>14 654</b>

5.3- La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées (7 948 M FCFA contre 7 749 M FCFA au 31 décembre 2015), le montant non encore versé des subventions pour réévaluation d'emprunt 2 747 M FCFA au 31 décembre 2016 et à fin 2015 et le montant du capital appelé non encore versé (87 611 M FCFA contre 95 056 M FCFA au 31 décembre 2015). Les deux derniers montants résultent de l'actualisation au 31 décembre 2016 aux taux moyens respectifs de 5,55% (taux appliqués en 1996 aux prêts du secteur public non marchand) et 2,45% (taux appliqués en 2014 aux prêts du secteur public non marchand) des versements attendus suivant leurs échéanciers respectifs.



## **NOTE 6. PARTICIPATIONS**

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... La Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 30 qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.).

La stratégie de prise de participations de la Banque adoptée en 2010 se décline comme suit :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.
- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

### **6.1- Les limites d'interventions liées aux prises de participations**

L'engagement maximum de la Banque, sous forme de prise de participations est limité par opération et par société à cinq pour cent (5%) des Fonds Propres de Base de la Banque pour les projets autre que les Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie, sans dépasser vingt-cinq pour cent (25%) du capital de la société.



Cette limite est de 10 % des Fonds Propres de Base de la Banque pour les projets relevant des Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les projets de privatisation, les projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie sans dépasser vingt-cinq pour cent (25%) du capital de la société.

La limite en termes de volume global des prises de participations est fixée à 50% des Fonds Propres de Base de la Banque. Toutefois, pour les entités dans lesquelles la BOAD joue un rôle de principal promoteur, le capital de la société pourra être détenu momentanément à cent pour cent (100%). La Banque devra viser l'objectif de ramener, dans les délais raisonnables, ce niveau à cinquante et un pour cent (51%) avec une stratégie claire de sortie.

L'ensemble des participations est considéré comme disponible à la vente. Elles sont évaluées à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global (OCI)". Les critères de dépréciations sont décrites en note 2.06.

**6.2-** Les participations comptabilisées dans l'état de la situation financière concernent les institutions ci-après (en M FCFA) :



Pays	Titres	% de detention	31/12/2016				31/12/2015							
			Encours brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Encours Brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Reprise au bilan			
BN	SOAGA	19,3%	103			71	103			173			70	172
BN	FOAI	21,4%	2 500			1 105	2 500			3 605			1 140	3 640
TG	CAURIS CROISSANCE	49,6%	1 341			591	1 341			1 931			58	1 399
SN	BNDF	9,1%	1 000			1 565	1 000			2 585			1 656	2 555
fr-ue-moa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 430			888	4 430			3 742			1 104	3 784
TG	GARIS.A.	11,6%	1 500			1 176	1 500			2 676			808	2 308
M/A	BDM Mali	16,0%	600			9 625	600			10 225			2 881	3 491
BN	BOA Benin	2,4%	98			1 612	98			1 710			1 309	1 407
NG	SONIBANK Niger	9,0%	1 082			2 134	1 082			3 215			2 046	3 127
CI	BHCI Côte d'Ivoire	2,2%	150	79		50	150	79		101	79		68	3
NG	BOA Niger	6,9%	155			1 708	155			1 873			1 542	1 707
TG	BIA Togo	5,7%	382			184	382			576			276	668
BN	African Investment Bank (AIB) (1)		250	250			250			2915				3 017
fr-ue-moa	Afribank	0,4%	2 500			415	2 500			2 915			1 417	3 017
SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,8%	400			868	400			1 288			836	1 236
CI	BRIDGE BANK Côte d'Ivoire	3,5%	-	183		-	-	183		-	183		142	442
BF	Banque de l'Habitat du BF	4,0%	200			540	200			740			45	245
CI	BRVM	9,1%	56			573	56			629			56	112
CI	DC/BR (BRVM)	9,0%	140			261	140			401			234	374
TG	CICA RE	3,3%	999			193	999			1 192			374	1 373
M/A	MANDE Hotel	16,7%	50	12		232	50	12		282	12		14	24
CI	SIALIM (1)		100	100			100			-	100		-	-
CI	AIR AFRIQUE (1)		2 500	2 500			2 500			0	2 500		-	0
CI	CIPREL		584			967	584			1 551			736	1 320
BN	COTEB (1)	2,0%	272	272			272			-	272		-	-
	Total à reporter		21 412	3 625	803	23 103	22 169	412	14 351	41 383	3 625	412	14 351	33 307



Pays	Titres	% de detention	31/12/2016					31/12/2015				
			Encours brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Valeur au bilan	Encours Brut	Dépréciation	Reprise par OCI	Gains/pertes latents	Valeur au bilan
			21 412	3 625	503	23 103	41 393	22 169	3 625	412	14 351	33 307
TG	ASKY (EX SPAR)	17,8%	5 990	2 128	2 128	5 444	546	5 990	2 128	2 128	-	5 990
SN	SCIE	16,9%	130	130	-	-	-	130	-	-	-	-
CI	RASCOM	7,1%	1 600	-	-	325	1 925	1 600	-	-	338	1 262
h-uemoa	PROPARGO	0,7%	3 420	-	-	523	3 943	3 420	-	-	775	4 195
TG	BOAD-Tirisation	100,0%	500	-	-	68	431	500	-	-	28	472
h-uemoa	GEO COTON	9,3%	-	-	-	-	-	2 242	-	-	2 417	4 659
h-uemoa	CRRH-UEMOA	12,9%	1 543	-	-	690	963	750	-	-	154	904
h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	2,5%	2 425	-	-	363	2 788	2 404	-	-	458	1 946
TG	ORAGROUP	2,8%	2 000	-	-	253	1 747	2 000	-	-	599	1 401
BF	Burkina Bail	15,0%	689	-	-	25	714	689	-	-	1	690
SN	CNCAS	10,1%	1 573	-	-	270	1 843	1 573	-	-	1 204	2 777
BF	CORIS BANK	4,3%	1 997	-	-	782	2 778	1 997	-	-	327	2 324
CI	Nouvelle BRS CIORA Bank CI	45,4%	16 995	-	-	10 454	6 541	16 995	-	-	6 800	10 395
CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	13,8%	1 100	-	-	171	929	1 100	-	-	-	1 100
BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	20,0%	1 100	-	-	192	908	1 100	-	-	-	1 100
h-uemoa	FEFISOL	8,2%	1 312	-	-	4	1 316	1 075	-	-	78	986
Kenya	FAER	7,6%	2 651	-	-	484	2 166	1 947	-	-	192	1 755
BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	16,4%	1 259	-	-	251	998	850	-	-	-	850
CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	3 500	-	-	3 500	-	2 000	-	-	-	2 000
CI	RASCOM STAR OAF	-	4 360	4 360	-	-	-	4 360	-	-	-	-
h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	24,0%	308	-	-	132	176	4 360	-	-	-	-
	<b>Total valeurs brutes</b>		<b>75 864</b>	<b>10 243</b>	<b>2 631</b>	<b>3 845</b>	<b>72 097</b>	<b>74 891</b>	<b>10 243</b>	<b>2 540</b>	<b>10 935</b>	<b>78 123</b>
	<b>Depréciations nettes</b>				<b>7 612</b>					<b>7 703</b>		
	Variation de juste valeur des AFS par le biais du résultat global							2 967				
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (1)							13 475				

NB : La variation de juste valeur des titres classés en OCI dans le tableau ci-dessus (+6 998 M FCFA) est déterminée conformément aux notes 2.04 et 2.06



- Le montant des dividendes de ces participations, comptabilisés au compte de résultat s'élève à 3 583 M FCFA au 31 décembre 2016 contre 2 529 M FCFA à fin 2015 (voir note 17 ci-dessous).

La Banque utilise un modèle d'évaluation de la juste valeur des titres de participation. Les règles et principes y relatifs ont été présentés dans la note 2.06.

**6.3** Les variations des participations brutes se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute au 1er janvier (1)	74 891	55 607
Acquisitions (2)	4 218	20 374
Cessions (3)	- 3 244	- 1 090
Variation de juste valeur (4)	3 845	10 935
Valeur brute au 31 décembre (5)=(1)+(2)+(3)+(4)	79 710	85 826
Dépréciation au 1er janvier (6)	- 7 704	- 3 344
Dépréciation de l'exercice (7)	-	- 4 360
Reprises dépréciation par OCI	91	-
Total dépréciations au 31 décembre (8)=(6)+(7)	- 7 612	- 7 704
Valeur nette au 31 décembre (5)-(8)	<b>72 097</b>	<b>78 123</b>

## NOTE 7. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs comprennent les éléments suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances sur frais de mission	17	56
Dépenses à régulariser	12 501	13 992
Instruments de couverture du risque de change	21 161	-
Débiteurs divers	3 630	444
Charges payées d'avance et produits à recevoir	285	203
Préfinancement d'études sur fonds extérieurs études	97	97
	<b>37 690</b>	<b>14 793</b>

\* Les dépenses à régulariser concernent les avances effectuées par la Banque dans le cadre du projet de construction de la cité BOAD au profit du personnel, les frais financiers du programme spécial agricole, les dépenses effectuées pour le compte d'autres institutions et d'autres dépenses à reclasser. Ils se présentent comme suit au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 :

	31/12/2016	31/12/2015
Avance/projet de construction Cité BOAD	8 815	9 772
Frais financiers du programme spécial agricole	1 510	2 684
Dépenses préfinancées pour le compte de tiers	1 441	1 216
Autres dépenses à régulariser	735	320
	<b>12 501</b>	<b>13 992</b>

La livraison de la cité BOAD au personnel est prévue courant 2017.





**NOTE 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La synthèse des immobilisations corporelles se présente comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Coût d'acquisition	26 219	25 309
Amortissements et dépréciations cumulés	-18 340	-17 405
	<b>7 879</b>	<b>7 904</b>

Les charges annuelles d'amortissement sont également comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique "Amortissement" du poste charges générales d'exploitation.

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :



	Terrains	Batiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Equipements détenus en location-financement	Total
<b>Coût d'acquisition</b>						
<b>Solde au 1er janvier 2015</b>	981	14 319	133	9 243	-	24 676
Acquisitions	-	-	279	581	-	860
Transferts	-	-	316	-	-	-
Cessions	-	-	-	227	-	227
Acquisitions de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Autres réévaluations	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 1er janvier 2016</b>	981	14 319	96	9 914	-	25 310
Acquisitions	-	-	602	363	-	965
Transferts	-	-	354	354	-	-
Cessions	-	-	-	56	-	56
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	981	14 319	344	10 576	-	26 219
Amortissements et cessions cumulés	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 1er janvier 2015</b>	-	8 117	-	8 537	-	16 654
Charges d'amortissement	-	340	-	636	-	977
Reprises d'amortissements (cessions)	-	-	-	225	-	225
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 1er janvier 2016</b>	-	8 457	-	8 948	-	17 405
Charges d'amortissement	-	337	-	648	-	985
Reprises d'amortissement (cessions)	-	-	-	50	-	50
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	-	8 794	-	9 546	-	18 340
<b>Valeur Nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2016</b>						<b>7 879</b>



## NOTE 9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent uniquement de logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans à 5 ans. Leurs valeurs sont présentées ci-après :

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute	1 429	1 373
Amortissements et dépréciations cumulés	-710	-494
	<b>719</b>	<b>879</b>

Acquisition des logiciels		Amortissements et dépréciations cumulés des logiciels	
<b>Solde au 01 janvier 2015</b>	<b>1 315</b>	<b>Solde au 01 janvier 2015</b>	<b>284</b>
Acquisitions	58	Charges d'amortissement	210
Cessions	-	Reprises d'amortissement	0
Classés comme étant détenus en vue de la vente	-	Classés comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 01 janvier 2016</b>	<b>1 373</b>	<b>Solde au 01 janvier 2016</b>	<b>494</b>
Acquisitions	56	Charges d'amortissement	216
Cessions	-	Reprises d'amortissement	0
Classés comme étant détenus en vue de la vente	-	Classés comme étant détenus en vue de la vente	0
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>1 429</b>	<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>710</b>
<b>Valeur Nette au bilan au 31 décembre 2016</b>			<b>719</b>

Les charges annuelles d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique "Amortissements" du poste charges générales d'exploitation.

## NOTE 10. PASSIFS AU COUT AMORTI

Les passifs au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des créances qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus). Il s'agit des dettes interbancaires, des dettes représentées par un titre et les autres dettes.

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPA, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD.

Les autres dettes récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires tels que l'AFD, la BEI, PROPARGO, DEG, la BAD, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes.

Le détail de ce poste se présente comme suit (en M FCFA) au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015:

	31/12/2016		31/12/2015	
<b>Dettes interbancaires</b>		<b>15 937</b>		<b>34 704</b>
Placements AFD, CAURIS, ROPPA	15 823		34 440	
Intérêts courus sur dettes/Placement au J/J	114		265	
<b>Dettes représentées par un titre</b>		<b>1 018 843</b>		<b>557 265</b>
Emprunts obligataires BOAD	571 467		122 058	
Bons BOAD	285 725		337 701	
Echéances à moins d'un an/dettes rep par des titres	141 049		83 689	
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	21 930		15 682	
Charges différées sur dettes représentées par un titre	-1 327		-1 845	
<b>Autres emprunts</b>		<b>431 819</b>		<b>423 088</b>
Emprunts pour financement de projets long terme	376 421		360 513	
Emprunts pour financement d'études long terme	446		506	
Echéances à moins d'un an emprunts	52 653		59 324	
Intérêts courus sur autres emprunts	2 691		2 943	
Commissions à payer sur emprunts	12		102	
Charges différées sur autres emprunts	-404		-301	
<b>Total Passifs au coût amorti</b>		<b>1 466 600</b>		<b>1 015 058</b>

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

Par ailleurs, en application de l'article 37 des statuts, le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque est limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 31 décembre 2016, l'encours des emprunts représente 224% des fonds propres pour la limite réglementaire de 300 %.

Au 31 décembre 2016, le passif au coût amorti se décompose comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>I- Dettes représentées par un titre</b>		
Emprunts obligataires	571 467	122 058
Bons BOAD	285 725	337 701
Échéances à moins d'un an/dettes rep. Par des titres	141 049	83 669
<i>Sous-total I</i>	<i>998 240</i>	<i>543 428</i>
<b>II- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs</b>		
Emprunts pour financement de projets à long terme	376 421	360 513
Emprunts pour financement d'études long terme	446	506
Échéances à moins d'un an/emprunts	52 653	59 324
<i>Sous-total II</i>	<i>429 521</i>	<i>420 344</i>
<b>Total I+II</b>	<b>1 427 761</b>	<b>963 772</b>
<b>III- Dettes rattachées aux emprunts &amp; dettes rep.</b>		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	21 930	15 682
Charges différées sur Bons et Obligations	- 1 327	-1 845
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	2 702	3 045
Charges différées sur autres emprunts	- 404	-301
<i>Sous-total III</i>	<i>22 902</i>	<i>16 582</i>
<b>IV- Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)</b>	<b>15 937</b>	<b>34 704</b>
<b>Total I+II+III+IV</b>	<b>1 466 600</b>	<b>1 015 058</b>

L'échéancier du passif au coût amorti se présente comme suit :

Echéances	31/12/2016	31/12/2015
A un an au plus	225 965	194 279
A plus d'un an et moins de deux ans	163 685	190 746
A plus de deux ans et moins de trois ans	142 691	128 242
A plus de trois ans et moins de quatre ans	150 966	137 340
A plus de quatre ans	783 294	364 450
<b>Total</b>	<b>1 466 600</b>	<b>1 015 058</b>

**NOTE 11. AUTRES PASSIFS**

Les autres passifs regroupent les fonds qui ont un caractère de dette pour la BOAD et les comptes d'ordres. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	174	169
Fonds Néerlandais	34	34
Fonds de contrepartie IDA	137	183
Fonds AFD d'Etudes	310	310
Fonds de contrepartie AFD	237	349
Fonds de Partenariat Environnemental	35	67
Fonds de contrepartie KFW	6 398	6 676
Fonds chinois de coopération	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	30	30
Fonds de Développement Energie	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte	3 110	3 164
Centre Régional de Collaboration (CRC)	174	124
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	21 625	-
Fonds CMS pour la bonification	1 000	-
Facilité Régionale d'Accès à l'Energie durable	10 000	-
<b>Sous-total Fonds</b>	<b>45 389</b>	<b>13 231</b>
<b>COMPTE D'ORDRE ET DIVERS</b>		
Fournisseurs	950	553
Créditeurs Divers	2 188	1 638
Charges à Payer	1 793	1 864
Recettes à Régulariser	9 593	7 069
Produits Comptabilisés d'avance	2 227	7
Compte courant Royaume de Belgique	4 200	4 200
<b>Sous-total Comptes d'ordre et divers</b>	<b>20 951</b>	<b>15 331</b>
	<b>66 340</b>	<b>28 561</b>

Les autres passifs sont des dettes à échéances à moins d'un an.

**NOTE 12. PROVISIONS**

Les provisions s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Passifs des regimes des prestations définies	7 026	5 814
Autres provisions	592	59
	<b>7 618</b>	<b>5 873</b>



## 12.1. Passifs des régimes de prestations définies

Ce poste concerne essentiellement le montant des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite. Ce régime prévoit le paiement d'un capital égal au dernier salaire mensuel multiplié par le nombre d'années de service effectif. Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire.

Au 31 décembre 2016, les montants des passifs au titre des régimes à prestations définies pour l'indemnité de départ à la retraite s'établissent à 7 026 M FCFA contre 5 814 M FCFA au 31 décembre 2015.

Le détail des calculs actuariels pour les exercices 2016 et 2015 est présenté ci-après :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	<b>kFCFA</b>	<b>kFCFA</b>
<b><u>Valeur actuelle de l'obligation</u></b>		
Solde d'ouverture	5 813 518	5 481 950
Coût des services rendus au cours de la période	386 638	376 781
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Coût financier	392 854	380 818
Ecarts actuariels dus au		
a) changements d'hypothèses démographiques	0	0
b) changements d'hypothèses financières	0	0
c) ajustements d'expérience	<u>745 315</u>	<u>50</u>
d) total	745 315	50
Prestations servies	-312 503	-426 081
Coût des services passés	0	0
Règlements	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Solde de clôture</b>	<b>7 025 821</b>	<b>5 813 518</b>
<i>régimes entièrement non financés</i>	<i>7 025 821</i>	<i>5 813 518</i>
<i>régimes entièrement ou partiellement financés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b><u>Juste valeur des actifs du régime</u></b>		
	n.a.	n.a.
Solde d'ouverture	0	0
Rendement attendu	0	0
Ecarts actuariels	0	0
Cotisations effectuées par l'employeur	0	0
Cotisations effectuées par les participants	0	0
Prestations servies	0	0
Règlements	0	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>Actifs / passifs net comptabilisés au bilan</u></b>		
Valeur actuelle de l'obligation	7 025 821	5 813 518
Juste valeur des actifs du régime	<u>0</u>	<u>0</u>
Excédent / déficit	7 025 821	5 813 518
Montant non comptabilisé à l'actif du fait de la limite 58 (b)	<u>0</u>	<u>0</u>

<b>(Actifs)/passifs net comptabilisés au bilan</b>	<b>7 025 821</b>	<b>5 813 518</b>
<b>Charge totale</b>		
Coût des services rendus au cours de la période	386 638	376 781
Coût des services passés	0	0
Effet de tout règlement	0	0
<b>Coûts des services rendus en résultat net</b>	<b>386 638</b>	<b>376 781</b>
Coût financier	392 854	380 818
Produit d'intérêts	0	0
<b>Intérêts net en résultat net</b>	<b>392 854</b>	<b>380 818</b>
Ecart actuariels	745 315	50
Rendement supplémentaire sur les actifs du régime	0	0
Effet de la limite du paragraphe 58(b)	0	0
<b>Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global</b>	<b>745 315</b>	<b>50</b>
<b>Charge totale</b>	<b>1 524 807</b>	<b>757 649</b>
Montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés dans l'état des produits et des charges comptabilisés	2 032 804	1 287 489
<b>Principales hypothèses actuarielles</b>		
Taux d'actualisation	6,50%	6,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires	5,00%	5,00%
Taux de mortalité	TH / TF 2002 multiplié par 200%	
Taux de rotation	1%	1%
La durée de l'obligation égale :	7	7
<b>Analyse de sensibilité</b>		
	<u>Changement de l'obligation</u>	
Taux d'actualisation	6,7%	7,3%
Taux attendus d'augmentation des salaires	6,7%	7,4%
Taux de mortalité	-0,6%	-0,7%
<b>Réconciliation du passif net comptabilisé</b>		
Solde d'ouverture	5 813 518	5 481 950
Charge totale en résultat net	779 492	757 599
Prestations servies	-312 503	-426 081
Réévaluations du passif net en autres éléments du résultat global	745 315	50
Solde de clôture	7 025 821	5 813 518

Les risques relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variations du taux d'actualisation et des augmentations des salaires.

## 12.2. Autres provisions

Les autres éléments du poste sont :

- une provision de 389 M FCFA constituée en 2016 pour couvrir les risques de non remboursement de la dernière échéance d'un emprunt obligataire que la Banque garanti ;
- un montant de 203 M FCFA à fin 2016 contre 59 M FCFA à fin 2015 relatif à un écart sur les provisions pour départ à la retraite des agents de la BOAD détachés auprès des pays de l'Union.

## NOTE 13- CAPITAUX PROPRES

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Capital		
Capital souscrit	1 097 750	1 097 750
Capital sujet à appel	- 821 805 -	- 821 805
Coût lié à la libération différée du capital	- 5 489 -	- 7 200
Total	270 457	268 746
Primes d'émission	<b>2 622</b>	<b>2 622</b>
Réserves		
Réserves affectées aux activités de développeme	76 050	76 050
Réserve de juste valeur sur Titres classés en AFS	6 477	13 475
Réserves de Couverture des flux de trésorerie	- 12 864	-
Autres réserves	26	26
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies	- 924 -	179
Résultats non distribués	370 408	364 570
	439 173	453 942
Résultat de l'exercice	10 548	8 839
Total des capitaux propres	<b>722 800</b>	<b>734 149</b>

La rubrique "coût lié à la libération différé du capital" représente la différence entre le montant nominal du capital appelé non versé et son montant actualisé suivant le calendrier de libération du capital.

Les réserves liées aux activités de développement sont constituées des fonds initialement mis en place par la Banque pour soit se prémunir contre les fluctuations des taux de change, soit réaliser ses objectifs de développement (financement d'études, bonification de prêts) qui, lors du passage aux IFRS en 2010, ont été comptabilisés en réserves du fait qu'ils ne sont pas constitutifs d'une obligation pour la Banque.



Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA.

Le capital de la Banque est réparti entre ses deux catégories d'actionnaires : les actionnaires de série A que sont les pays de l'UEMOA et la BCEAO et les actionnaires de série B, les actionnaires non régionaux.

Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 31 décembre 2016 en valeur nominale et sa répartition en action. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.



## STRUCTURE DU CAPITAL DE LA BOAD AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT (1)-(2)+(6)	%	nb d'action	CAPITAL APPELE (2)=(3)+(4)	CAPITAL LIBERE (3)	CAPITAL A LIBERER (4)	CAPITAL SUJET A APPEL (5)
<b>CATEGORIE A</b>							
BENIN	64 650	5,89	1 293	16 163	10 768	5 395	48 487
BURKINA	64 650	5,89	1 293	16 163	10 768	5 395	48 487
COTE D'IVOIRE	64 650	5,89	1 293	16 163	10 768	5 395	48 487
GUINEE BISSAU	64 650	5,89	1 293	16 163	6 385	9 778	48 487
MALI	58 750	5,35	1 175	14 688	10 768	3 920	44 062
NIGER	64 650	5,89	1 293	16 163	10 768	5 395	48 487
SENEGAL	64 650	5,89	1 293	16 163	10 768	5 395	48 487
TOGO	64 650	5,89	1 293	16 163	10 768	5 395	48 487
BCEAO	517 200	47,11	10 344	129 304	86 144	43 160	387 896
	<b>1 028 500</b>	<b>93,69</b>	<b>20 570</b>	<b>257 133</b>	<b>167 905</b>	<b>89 228</b>	<b>771 367</b>
<b>CATEGORIE B</b>							
France	38 400	3,50	768	9 600	7 040	2 560	28 800
Allemagne	2 000	0,18	40	2 000	2 000	-	-
Belgique (1)	5 600	0,51	112	1 400	1 400	-	4 200
BEI	4 000	0,36	80	1 000	1 000	-	3 000
BAD	6 000	0,55	120	1 500	1 043	457	4 500
EXIMBANK INDE	750	0,07	15	188	137	50	563
CHINE POPULAIRE	12 000	1,09	240	3 000	2 200	800	9 000
MAROC	500	0,05	10	125	119	6	375
	<b>69 250</b>	<b>6,31</b>	<b>1 385</b>	<b>18 813</b>	<b>14 940</b>	<b>3 873</b>	<b>50 438</b>
<b>CAPITAL NON SOUSCRIT</b>	<b>57 250</b>	<b>100,00</b>	<b>21 955</b>	<b>275 946</b>	<b>182 845</b>	<b>93 100</b>	<b>821 805</b>
<b>CAPITAL AUTORISE</b>	<b>1 155 000</b>		<b>23 100</b>				

(1) Versement par anticipation d'un montant de 4 200 M FCFA dans un compte séquestre.



Par ailleurs, les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 :

Eléments	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres du bilan	722 800	734 149
Capital appelé non versé corrigé du coût différé	- 87 611	- 95 056
Prime d'émission (Part non versée)	- 1 852	- 1 852
Dotations des Etats (Part non versée)	- 5 029	- 5 029
Réserve de Couverture de flux de trésorerie	12 864	-
Réserve de juste valeur sur participation	- 6 477	- 13 475
<b>Fonds propres effectifs</b>	<b>634 695</b>	<b>618 737</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 598	8 783
<b>Core Tier 1 Capital</b>	<b>626 097</b>	<b>609 954</b>

#### NOTE 14 – INTERETS ET ASSIMILES

Les détails de ces rubriques se présentent comme suit :

##### Intérêts et produits assimilés

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés / Créances interbancaire	6 499	2 896
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	74 296	66 270
Produits d'intérêts sur prêts au personnel	181	162
Produits d'intérêts sur portefeuille titres	4 792	1 106
Commission d'engagement sur prêts	1 442	1 733
Total	<b>87 210</b>	<b>72 167</b>

##### Intérêts et charges assimilées

	31/12/2016	31/12/2015
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	44 230	28 363
Charges d'intérêts sur autres dettes	14 539	12 013
Produits / placements rétrocédés	723	265
commission/engagement reçu	242	352
	<b>59 734</b>	<b>40 993</b>



**NOTE 15 – COMMISSIONS****Commissions (produits)**

Ce poste concerne essentiellement les commissions perçues sur les activités d'arrangement et de services financiers ainsi que sur les prêts opérationnels.

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Commissions acquises sur frais de dossier	896	938
Commissions GARI/ Garanties	106	61
Autres commissions Flat	525	100
Commission de garantie /émissions obligataires	325	500
Commissions d'arrangement et de services financiers	1 984	3 913
	<b>3 836</b>	<b>5 512</b>

**Commissions (charges)**

Ce poste recouvre les commissions versées sur emprunts, bons et obligations.

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Autres charges/ dettes représentées par des titres	519	625
Autres commissions sur emprunts	1 844	621
	<b>2 363</b>	<b>1 246</b>

**NOTE 16 – RISQUE DE CHANGE ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE**

Ce poste enregistre l'impact au compte de résultat de l'évaluation des dettes en devises hors euros de la Banque auprès de différents partenaires financiers.

Au 31 décembre 2016, l'impact se présente comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Gain de change consommé	52	9
Gain de change potentiel	-	3
<b><i>Sous-total gain de change (A)</i></b>	<b><i>52</i></b>	<b><i>12</i></b>
Perte de change consommée	- 100	- 307
Perte de change potentielle	- 32 625	- 4 813
<b><i>Sous-total perte de change (B)</i></b>	<b><i>- 32 725</i></b>	<b><i>- 5 120</i></b>
Perte de change de nette C =(A)+(B)	<b><i>- 32 673</i></b>	<b><i>- 5 108</i></b>
<b><i>Gain/Perte sur instrument de couverture</i></b>	<b><i>34 271</i></b>	<b><i>- 247</i></b>
<b>Gain/perte net sur opérations en devises</b>	<b>1 598</b>	<b>- 5 355</b>



Pour se couvrir contre les fluctuations du cours de ces devises, la Banque a procédé à la de contrats de couverture contre le risque de change sur ses emprunts en DTS et en dollars. Par ces contrats, la Banque a couvert 100% de ses dettes en devises hors euros (devises fluctuantes).

La valorisation de ces instruments de couverture dégage au 31 décembre 2016 un gain de 34 271 M FCFA également enregistrée au bilan de la Banque.

#### **NOTE 17 – DIVIDENDES RECUS**

Ce poste recense les dividendes perçus sur les participations de la Banque dans diverses entreprises.

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dividendes BRVM	182	168
Dividendes BOA Bénin	192	197
Dividendes CIPREL	194	100
Dividendes BOA NG	348	225
Dividendes BDM-SA	844	606
Dividendes BHBFB	-	18
Dividendes AFREXIM Bank	87	-
Dividendes SONIBANK	250	284
Dividendes PROPARCO	-	66
Dividendes BIA-TG	-	35
Dividendes Cauris Croissance II	819	226
Dividendes SICAV Abdou Diouf	110	94
Dividendes BRM	136	120
Dividendes CICA-RE	33	27
Dividendes Bridge Bank CI	75	75
Dividendes Coris Bank Internatanior	312	288
	<b>3 583</b>	<b>2 529</b>



**NOTE 18 – COÛT DU RISQUE**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Reprise de dépréciations sur Créances sur la clientèle	5 018	2 758
Dépréciations sur Créances sur la clientèle	- 10 160	- 8 069
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	- 875	- 1 225
Dépréciation sur autres éléments d'actif	-	- 429
	<b>-6 017</b>	<b>-6 964</b>

**NOTE 19 – CHARGES LIEES AUX ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT**

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands passée en charges.

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Bonification d'intérêt -	1 627 -	1 530
	<b>- 1 627 -</b>	<b>1 530</b>

**NOTE 20 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

Les charges générales d'exploitation de la Banque se présentent comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges de personnel	11 086	11 226
Amortissements	1 201	1 187
Autres charges d'exploitation	7 040	6 983
Total	<b>19 326</b>	<b>19 395</b>



## **NOTE 21- GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

La BOAD a adopté et met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques font l'objet de suivi dans le cadre de comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.). Ces catégories de risques comprennent celles prévues par IFRS 7 mais également les risques opérationnels.

### **1. LE RISQUE DE CREDIT**

Le risque de crédit résulte de l'incapacité ou de la réticence de certaines contreparties à s'acquitter de leurs engagements financiers. C'est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs/débiteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de placement de sa trésorerie.

La gestion du risque de crédit s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

L'organisation globale de la gestion du risque de crédit se caractérise par :

- un processus d'octroi encadré, reposant sur la séparation entre les lignes métiers commerciales et les lignes métiers engagements (avis de seconde opinion), permettant un double regard objectif ;
- des limites d'engagement fixées en proportion des fonds propres de base et validées par les organes délibérants ;
- un système de notation interne s'appuyant sur **(i)** un ensemble de caractéristiques propres à la personne (physique ou morale) du client et **(ii)** des données historiques de son comportement ;
- une politique de dépréciation (provisionnement) basée sur les normes IAS/IFRS.

Ainsi, la Banque a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment des limites globales formalisées pour ses engagements par secteur et des limites opérationnelles (contreparties/ contreparties liées).

L'exposition maximale de la Banque (bilan et hors bilan) au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues se présente comme suit pour 2016 et 2015 :



	2016	2015
Créances interbancaires	33 421	33 421
Créances et engagement sur la clientèle	3 010 803	2 712 772
Portefeuille titres	171 437	15 227
Créances sur les actionnaires	98 307	105 420
Participations	93 755	103 564
Actifs dérivés	21 161	-
Autres montants à recevoir	16 608	14 870

### 1.1- Les limites d'intervention liées au risque de crédit

#### 1.1.1- Pour le secteur public

- a. La limite des risques, pris sous forme de prêts par la BOAD par opération est fixée à dix pour cent (10 %) de ses Fonds Propres de Base qui correspondent au capital libéré + réserves nettes et fonds assimilés déduction faite des éléments de non valeurs.
- b. Le niveau d'engagement de la BOAD, par emprunteur (toutes opérations confondues et cumulées) du secteur public, est limité à cent pour cent (100 %) de ses Fonds Propres de Base pour les Etats et cinquante pour cent (50%) des Fonds Propres de Base pour les entreprises du secteur public marchand.

#### 1.1.2- Pour le secteur privé

- a. La limitation des risques, pris sous forme de prêts directs par la BOAD par opération autre que les Institutions Financières Nationales (IFN), organismes de promotion des PME, projets de privatisation, projets régionaux et ceux des secteurs des mines et de l'énergie, est fixée à dix pour cent (10 %) des Fonds Propres de Base de la Banque, étant entendu que le montant du prêt ne doit pas dépasser cinquante pour cent (50 %) du coût total hors taxes du projet.
- b. Un plafond par opération de quinze pour cent (15 %) des Fonds Propres de Base de la Banque est fixé pour ses financements indirects à travers les Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME ainsi que pour ses prêts directs aux projets de privatisation, projets régionaux et projets des secteurs des mines et de l'énergie.
- c. Le niveau d'engagement de la BOAD, par emprunteur (toutes opérations confondues et cumulées) du secteur privé, est limité à quinze pour cent (15 %) des Fonds Propres de Base de la Banque, sauf pour les Institutions Financières Nationales (IFN) et organismes de promotion des PME, les sociétés de gestion des projets de privatisation, des projets régionaux ainsi que des projets des secteurs des mines et de l'énergie pour lesquels la limite est de vingt pour cent (20 %).





Par ailleurs, concernant la division des risques pour les secteurs public ou privé, le volume global des risques atteignant individuellement vingt-cinq pour cent (25%) des Fonds Propres de Base de la BOAD est limité à dix (10) fois les Fonds Propres de Base de la Banque.

#### 1.1.3- Pour les opérations de Financement par signature et Financement à court terme

- a. La limite d'engagement de financement par signature (garantie d'emprunt obligataire et financement à court terme par signature) est fixée à quinze pour cent (15%) des Fonds Propres de Base de la Banque, par opération et par emprunteur.
- b. La limite d'engagement par opération et par emprunteur de financement à court terme est fixée à dix pour cent (10%) des Fonds Propres de Base de la Banque.
- c. La limite d'engagement en terme de volume global pour les opérations de financement (a) par signature et (b) à court terme en trésorerie, est fixée à cinquante pour cent (50%) des Fonds Propres de Base de la Banque.

#### 1.1.4- Limites par secteurs d'activité dominants

Les secteurs dominants sont listés ci-après : **(i)** Télécommunication (Téléphonie, internet, centre d'appel) ; **(ii)** Eau et Energie (Eau, Electricité, Gaz, Hydrocarbures) ; **(iii)** Infrastructures marchandes (port et aéroport, chemin de fer, gare routière) ; **(iv)** Industries extractives (cimenterie et mines) ; **(v)** hôtellerie et autres services ; **(vi)** agro industries et **(vii)** IFN.

Le niveau d'engagement global dans l'un des secteurs dominants ci-avant, ne doit pas dépasser à tout moment cent pour cent (100%) des Fonds Propres de Base de la Banque, tout pays d'intervention confondu. Toutefois, pour les Institutions Financières Nationales (IFN) et les secteurs Eau et Energie, cette limite est fixée à cent cinquante (150%) des Fonds Propres de Base de la Banque.

#### 1.1.5- Limite par pays

Pour la limite par pays, la Banque ne peut pas engager dans un pays membre, plus de deux (02) fois ses Fonds Propres de Base, toutes opérations confondues.

Les limites ainsi fixées constituent des plafonds que la Banque n'atteindra que lorsque la justification est établie. Une analyse au cas par cas est faite lors des propositions d'octroi des crédits.



La répartition de l'encours par pays se présente comme suit au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 :

PAYS	AU 31/12/2016						Au 31/12/2015					
	FDC	FDE	PSCM	Privé	Public Marchand	Total	FDC	FDE	PSCM	Privé	Public Marchand	Total
BENIN	81 372	4 796	39 130	23 556	34 663	183 537	63 340	368	31 077	23 810	29 343	147 945
BURKINA FASO	75 950	20 000	8 618	17 738	24 818	147 124	87 908	20 000	5 449	21 546	26 404	161 307
CÔTE D'IVOIRE	54 494	21 483	20 020	92 249	44 861	233 034	46 081	14 506	14 360	107 050	17 953	201 960
GUINÉE BISSAU	49 497	296	13 794	-	-	63 587	42 213	296	12 590	-	-	55 099
MALI	84 293	6 613	16 870	30 513	27 257	165 545	75 175	1 511	2 192	21 838	32 322	136 038
NIGER	94 863	26 855	81 600	25 207	2 699	231 313	95 215	23 953	66 582	22 740	4 158	212 667
SENEGAL	84 360	10 455	23 298	85 721	50 507	234 341	76 574	9 342	15 556	61 037	49 861	212 370
TOGO	110 095	2 543	94 851	54 787	19 920	282 207	101 740	1 270	81 274	21 543	18 139	223 966
<b>TOTAL</b>	<b>634 924</b>	<b>93 041</b>	<b>295 007</b>	<b>309 851</b>	<b>204 765</b>	<b>1 541 588</b>	<b>590 335</b>	<b>74 255</b>	<b>229 041</b>	<b>279 573</b>	<b>178 180</b>	<b>1 351 383</b>

Par ailleurs, l'encours marchand (privé et public marchand) par secteur d'activité se répartit comme suit au 31 décembre 2016 :

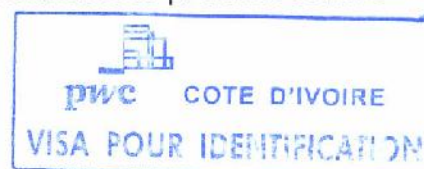
RUBRIQUES	31/12/2016	31/12/2015
Agro-industrie	35 999	38 339
Banques & Institutions financières	85 977	57 003
Eau&Energie	187 220	171 217
Hôtellerie	22 006	19 309
Industries Extractives	39 208	43 115
Infrastructures marchandes	125 934	114 623
Télécommunications	18 272	14 148
<b>TOTAL</b>	<b>514 616</b>	<b>457 753</b>

### 1.2- Tableau d'analyse des instruments financiers par catégorie

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 31 décembre 2016.

	Actifs et passifs financiers		JV par le biais des OCI	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
	Obligatoirement à la JV	Designés à la JV				
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				284 921	284 921	284 921
- Créances interbancaires				33 421	33 421	33 421
- Portefeuille titres				171 437	171 437	171 437
- Créances sur la clientèle				1 556 807	1 556 807	1 556 807
- Créances sur actionnaires				98 307	98 307	98 307
- Participations		68 252	3 845	-	72 097	72 097
- Actif dérivés	21 161			-	21 161	21 161
- Montants à recevoir				16 608	16 608	16 608
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>21 161</b>	<b>68 252</b>	<b>3 845</b>	<b>2 161 500</b>	<b>2 254 758</b>	<b>2 254 758</b>
Emprunts				1 466 600	1 466 600	1 466 600
Passifs dérivés						
Montant à payer				74 048	74 048	74 048
<b>Montant total des passifs financiers</b>				<b>1 540 648</b>	<b>1 540 648</b>	<b>1 540 648</b>

Au 31 décembre 2015, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :



	Actifs et passifs financiers		JV par le biais des OCI	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
	Obligatoirement à la JV	Désignés à la JV				
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				194 317	194 317	194 317
- Créances interbancaires				530	530	530
- Portefeuille titres				15 227	15 227	15 227
- Créances sur la clientèle				1 366 370	1 366 370	1 366 370
- Créances sur actionnaires				105 420	105 420	105 420
- Participations		67 188	10 935		78 123	78 123
- Actif dérivés	247				247	247
- Montants à recevoir				14 623	14 623	14 623
Montant total des actifs financiers	247	67 188	10 935	1 696 487	1 774 857	1 774 857
Emprunts				1 015 058	1 015 058	1 015 058
Passifs dérivés						
Montant à payer				34 433	34 433	34 433
Montant total des passifs financiers				1 049 491	1 049 491	1 049 491

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur :

	Cours de marchés actifs (Niveau 1)		Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables (niveau 2)		Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables (niveau 3)		Montant total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	Actifs dérivés	21 161						21 161
Titres de participation	1 710	1 407			70 367	76 716	72 097	78 123
Montant total des actifs financiers	22 871	1 407					93 258	78 123
Montant total des passifs financiers								

### 1.3- Description du système de notation interne du portefeuille

Toutes les relations bénéficiant d'un concours de la Banque font l'objet d'une notation, au moins une fois par an. L'évaluation du risque de crédit est mesurée à l'aide d'une échelle interne uniforme de 8 notes permettant une meilleure différenciation entre les débiteurs.

Ainsi, l'outil de Notation de la BOAD est basée sur une échelle de notation qui compte 8 positions dont 6 (1,2, 3, 4, 5, 6) pour les concours sains et 2 (7 et 8) pour les concours en difficultés (7 pour les concours à suivre de près et 8 pour les concours douteux).



Notation BOAD	Appréciation de la signature de la contrepartie	Appréciation du risque associé	Equivalent international (Mapping)
1	« EXCELLENT »	TRES FAIBLE	A-BBB
2	« TRÈS BIEN »		
3	« BIEN »	FAIBLE -	BB
4	« ASSEZ BIEN »	FAIBLE +	
5	« ACCEPTABLE »	MODERE	B
6	« FAIBLE »	ELEVE -	CCC
7	« A SUIVRE DE PRÈS »	ELEVE +	<CCC
8	« DOUTEUX »	TRES ELEVE	D

La notation est déterminée à partir des éléments quantitatifs et qualitatifs distincts selon qu'il s'agisse d'une entreprise (corporate) ou d'une banque (établissement financier) :

#### 1.3.1. Concernant les entreprises (corporates)

La notation des corporates prend en compte 4 facteurs quantitatifs et 4 facteurs qualitatifs.

Le premier facteur quantitatif concerne l'évaluation globale de la situation financière et les perspectives de l'emprunteur. Cette évaluation tient compte (i) de la capacité de l'emprunteur ou du projet à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de sa dette, (ii) des résultats d'exploitation et de la rentabilité de l'entreprise (iii) de la structure du capital, de la souplesse financière et de la situation de liquidité de l'entreprise du projet, (iv) de l'équilibre financier et (v) des perspectives de la société. Les autres facteurs quantitatifs ont trait aux garanties, aux impayés et au nombre de fois que le prêt est rééchelonné.

Quant aux facteurs qualitatifs de notation d'entreprise, leur analyse est portée sur quatre paramètres non financiers : (i) le nombre d'années d'expérience et qualité de gestion de la structure dirigeante (solidité de la direction de l'entreprise du projet, avec un accent particulier sur sa capacité à faire face à des conditions défavorables), (ii) la notoriété de l'actionnaire principal dans le milieu économique local, (iii) la confiance de partenaires extérieurs crédibles impliqués dans le projet et (iv) la situation de l'environnement (position concurrentielle de l'entreprise du projet dans le secteur). Chaque variable représente un certain poids dans la note globale de l'entreprise.

#### 1.3.2. Concernant les banques (établissements financiers)

La notation des établissements financiers se fait, elle aussi, sur la base de l'évaluation de 8 variables dont 3 quantitatifs et 5 qualitatifs.

L'appréciation des facteurs quantitatifs est basée sur (i) le respect des ratios réglementaires et prudentiels, (ii) l'évaluation des ratios d'exploitation (ratios de gestion et de profitabilité) et (iii) la garantie.



S'agissant des facteurs qualitatifs, ils ont trait (i) aux perspectives et à la qualité de gestion, (ii) à l'expérience de la structure dirigeante, (iii) à sa notoriété, (iv) à la confiance des partenaires extérieurs vis-à-vis de la banque et (v) à la situation de l'environnement.

Chaque variable représente un certain poids dans la note globale de la banque ou de l'établissement financier.

La notation d'une entreprise ou d'un établissement financier permet d'apprécier sa consommation en fonds propres dans le cadre de l'adéquation du capital, la qualité de ses actifs, la profitabilité et le positionnement sur le marché, l'évaluation de la qualité et du niveau de la rentabilité, l'adéquation de la situation de la liquidité et du financement et la qualité de la structure dirigeante.

La répartition du portefeuille marchand suivant les grandes catégories de risque est présentée dans le tableau ci-après :

#### Profil de risque de l'encours du portefeuille de prêts non souverains

Notes	Risque	2011	2012	2013	2014	2015	2016
"1" à "4"	Risque faible	31,07%	37,23%	37,54%	41,35%	45,53%	48,92%
"5"	Risque modéré	22,60%	26,67%	22,37%	32,34%	32,51%	37,39%
"6" à "7"	Risque élevé	43,74%	31,56%	36,26%	23,00%	18,28%	8,77%
"8"	Risque très élevé	2,59%	4,55%	3,82%	3,31%	3,68%	4,93%

Le portefeuille de la Banque au 31 décembre 2016 est caractérisé par une amélioration des notations de contreparties par rapport au 31 décembre 2015. En effet, les risques portés sur des contreparties notées de «1» à «4» représentent 48,92% du total des risques, soit une augmentation de 3,39 points par rapport au 31 décembre 2015 (45,53%). Il en est de même pour les risques de qualité moyenne (notés «5») qui augmentent de 4,88 points (soit 37,39% du montant total des risques) au 31 décembre 2016.



Par ailleurs, les risques faibles (notés «6» ou «7») ont fortement diminué (en raison de reclassement d'une contrepartie qui passe de «6» à «5») et occupent 8,77% du montant total des risques au 31 décembre 2016.

D'autre part, les contreparties notées «8» ont augmenté de 1,25 points et occupent 4,93% du total des risques au 31 décembre 2016.

#### 1.4- Politique de provisionnement/dépréciation

En fonction de ses activités, la Banque gère deux types de risque de crédit à déprécier si nécessaire : i) le risque de crédit non marchand (risque souverain) pour son portefeuille de prêts aux Etats et ii) le risque de crédit marchand pour son portefeuille de prêts au secteur privé et public marchand (risque non souverain).

L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques, basée sur les normes IAS/IFRS adoptées, est revue à chaque date de reportant.

##### 1.4.1. Risque de crédit non marchand (risque souverain)

Les prêts octroyés aux Etats membres de l'Union sont réputés être des prêts à risque souverain. La Banque gère ce risque à travers des mécanismes souples qui passent essentiellement par les suspensions de tout décaissement en faveur d'un pays qui tombe en impayé. Par conséquent, ces prêts sans impayés jusqu'ici sont considérés comme sans risque et aucune provision ou dépréciation spécifique n'est constituée.

##### 1.4.2. Risque de crédit marchand (risque non souverain)

Ce risque est lié aux prêts accordés par la Banque à des emprunteurs du secteur privé ou entités publiques à gestion commerciale.

Pour évaluer ce risque, la Banque se sert de la notation interne du risque de crédit. Tous les nouveaux projets sont soumis à un processus rigoureux d'approbation et requièrent un minimum de notation de crédit initiale ou ex-post. Il est procédé au moins une fois par an à l'actualisation de la notation de chaque contrepartie marchande de la Banque afin de se prévenir, dans une certaine mesure, contre d'éventuels risques d'insolvabilité de ses relations pour des raisons, soit de détérioration de l'environnement, soit d'absence de bonne gouvernance qui affecteraient la situation financière des entreprises concernées.

En cas de défaillance constatée d'une contrepartie du secteur non souverain, la politique de dépréciation en vigueur est appliquée. Elle est décrite ci-après.

##### 1.4.3. Description de la méthode de détermination des dépréciations sur prêts et créances

###### a) Principes

En matière de politique de dépréciation des créances, la Banque a adopté un dispositif qui lui permet d'analyser son portefeuille et d'appliquer des règles permettant de présenter un portefeuille de qualité.



Ainsi, selon le dispositif actuel, il est retenu deux critères pour déclasser et déprécier une créance/prêt à savoir : l'impayé de plus de 3 mois et/ou la note de la contrepartie. Si ces critères se vérifient, la Banque doit évaluer et comptabiliser une dépréciation sur prêt égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif (exposition) et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif lors de la comptabilisation initiale.

b) Répartition des encours douteux et des dépréciations

La répartition des créances douteuses par secteur et par pays se présente comme suit :

- Répartition par secteur

RUBRIQUES	31/12/2016			31/12/2015		
	Encours bruts	Provisions	Encours nets	Encours bruts	Provisions	Encours nets
Energie	0	0	0	0	0	0
Infrastructures marchandes	12 180	9 165	3 015	17 762	11 591	6 171
Industries extractives	8 510	6 629	1 881	8 510	6 629	1 881
Hôtellerie	2 879	1 777	1 102	2 878	1 138	1 740
Télécommunications	2 820	2 694	126	2 563	2 563	0
Agro-industrie	8 410	5 979	2 431	5 198	3 010	2 188
Banques & institutions financières	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>34 799</b>	<b>26 248</b>	<b>8 551</b>	<b>36 911</b>	<b>24 931</b>	<b>11 980</b>

- Répartition par pays

RUBRIQUES	31/12/2016			31/12/2015		
	Encours bruts	Provisions	Encours nets	Encours bruts	Provisions	Encours nets
BENIN	10 112	7 578	2 534	9 934	6 522	3 412
BURKINA	1 210	890	320	1 620	917	703
COTE D'IVOIRE	6 271	5 419	852	4 533	2 845	1 688
MALI	6 222	4 587	1 635	10 550	8 010	2 540
NIGER	0	0	0	0	0	0
SENEGAL	3 492	2 492	1 000	2 782	1 685	1 097
TOGO	5 162	2 952	2 210	5 162	2 622	2 540
Hors UEMOA	2 330	2 330	0	2 330	2 330	0
<b>TOTAL</b>	<b>34 799</b>	<b>26 248</b>	<b>8 551</b>	<b>36 911</b>	<b>24 931</b>	<b>11 980</b>



- Taux de dégradation du portefeuille de la Banque

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Encours de créances en souffrance (M FCFA)	34 799	36 911
Encours bruts globaux (M FCFA)	1 541 588	1 349 175
Taux brut de dégradation global	2,26%	2,74%

Par rapport au 31 décembre 2015, les encours de créances en souffrance ont diminué de 6% en passant à 34 799 M FCFA. Le taux de dégradation du portefeuille de la Banque se situe à 2,26% au 31 décembre 2016 contre 2,74% à fin 2015.

- Tableau de l'évolution du taux de provisionnement et taux de couverture de risques sur les prêts non performants

	31/12/2016	31/12/2015
Encours des prêts en souffrance	34 799	36 911
Provisions sur créances en souffrance	26 248	24 931
Taux de provision	75,42%	67,54%
Garanties financières sur prêts non performants	8 800	10 624
Taux de couverture du risque après pris en compte des garanties	100,00%	96,33%

Au 31 décembre 2016, le taux de provisionnement sur les créances en souffrance est de 75,42%, soit une augmentation de 8 points du niveau de provisionnement par rapport à 2015 (67,54%). Après prise en compte des garanties reçues<sup>1</sup>, les créances en souffrance ressortent entièrement couvertes.

## 2- Risque de marché

### 2.1- Risque de change

- a) Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Au niveau de la BOAD, le risque de change résulte du fait qu'une partie des emprunts est libellée en devises, alors que l'actif du bilan est libellé en FCFA. La Banque peut de ce fait enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, La parité étant fixe entre l'euro et le FCFA.



<sup>1</sup> Il est à noter que seules les garanties financières offertes par les Fonds de garantie (GARI, FAGACE, FSA) sont considérées dans la détermination de dépréciation sur les créances en souffrance. Les autres garanties réelles (hypothèque, nantissement etc....) étant difficiles à valoriser.



### b) Structure de la dette au 31 décembre 2016

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieures et les dettes représentées par des titres se présente comme suit au 31 décembre 2016:

Structure de la dette au 31/12/2016						% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
Devises	Montant en devises	Cours au 30/12/2016	Eneours actualisé		% du Total emprunts (D)		
JPY							
USD	750 701 052,79	622.2900	467 153 758 139		32,72%	67,46%	52,50%
DTS	80 034 588,32	636.5660	66 954 215 416		4,68%	12,54%	7,52%
<b>TOTAL HORS Euros (A)</b>			<b>534 107 973 555</b>	<b>60%</b>	<b>37%</b>	<b>100%</b>	
Euro	542 205 479,19	655.9570	355 663 479 515	<b>40%</b>	<b>25%</b>		<b>39,97%</b>
<b>TOTAL HORS F CFA (B)</b>			<b>889 771 453 070</b>	<b>100%</b>			
F CFA émissions internes (C)			537 989 614 500		38%		
<b>TOTAL EMPRUNTS D= (B)+(C)</b>			<b>1 427 761 067 570</b>		<b>100%</b>		

Pour renforcer l'aptitude de la Banque à faire face aux fluctuations défavorables de change (USD et DTS), des contrats de couverture (achat à terme de devise et cross currency swap) ont été signés.

### c) Analyse de la sensibilité au risque de change

- Méthodes et hypothèses utilisées dans l'élaboration de l'analyse de sensibilité

La sensibilité au taux de change est mesurée en termes d'impact des variations de taux de change sur les remboursements de ressources d'emprunt. Un impact positif équivaut à une économie réalisée sur le montant des remboursements (gain) tandis qu'un impact négatif équivaut à un surcoût de remboursement (perte). Les cours à la date d'arrêté du bilan (31/12/2016) sont les cours réels à cette date et les variations de +/-10% correspondent aux cours anticipés du trimestre suivant la date d'arrêté. Il convient de préciser qu'à l'actif, tous les prêts sont accordés en FCFA et sont remboursés en FCFA.

		31/12/2016		31/12/2015		
Devise	Variation	Impact sur le résultat année à venir (2017)	Impact sur le résultat 2016	Variation	Impact sur le résultat année à venir (2016)	Impact sur le résultat 2015
EURO	10%	0	0	10%	0	0
EURO	-10%	0	0	-10%	0	0
US Dollar	10%	0	0	10%	0	0
US Dollar	-10%	0	0	-10%	0	0
DTS	10%	0	0	10%	0	0
DTS	-10%	0	0	-10%	0	0
JPY	10%	0	0	10%	0	0
JPY	-10%	0	0	-10%	0	0
CHF	10%	0	0	10%	-2	0
CHF	-10%	0	0	-10%	2	0



Par ailleurs l'impact de l'analyse de la sensibilité au risque de change sur les capitaux propres est nul.

## 2.2- Risque de taux d'intérêt

- a) C'est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement suite à des variations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différents.

Ainsi, l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient (i) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ses actifs (ii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres et (iii) de la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés à la fois sur fonds propres et sur emprunts.

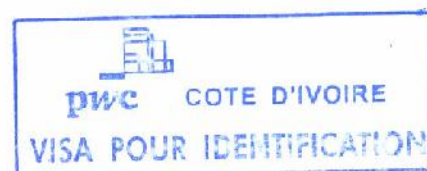
La politique financière de la Banque cherche à optimiser sa rentabilité en veillant à un adossement correct entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actifs avec celles du passif correspondant. Il convient de préciser que l'actif et le passif de la Banque sont à taux fixe.

### b) Analyse de sensibilité au taux

- Méthodes et hypothèses utilisées dans l'élaboration de l'analyse de sensibilité

Le bilan de la Banque peut être analysé suivant plusieurs périmètres à savoir (i) le bilan et le hors bilan (ii) L'activité banque seule ou (iii) l'activité FDC seule. Ensuite, sur la base de la courbe des taux, il est fait une variation de +/- 1% des différents taux du marché.

Périmètre (sans les engagements)	31/12/2016			31/12/2015		
	Variation	Impact sur le résultat 2017	Impact sur le résultat 2016	Variation	Impact sur le résultat 2016	Impact sur le résultat 2015
Activité Banque seule	+ 100 point de base	+8 693	+744	+ 100 point de base	+3 585	299
Activité Banque seule	- 100 points de base	-8 693	-744	- 100 points de base	- 3 585	-299
Activité FDC seule	+ 100 point de base	-2 264	-198	+ 100 point de base	- 2 406	-198
Activité FDC seule	- 100 points de base	+2 264	+198	- 100 points de base	+ 2 406	198



Il ressort du test de sensibilité que le profil du bilan de la Banque est caractérisé par un gap de ressources sur l'activité FDC.

Il convient de préciser que conformément à sa politique de gestion du risque de taux, la Banque n'emprunte pas à taux variable.

L'impact de l'analyse de la sensibilité au taux sur les capitaux propres est nul.

### 3. Risque de liquidité

Concernant le risque de liquidité, c'est-à-dire le risque pour l'institution de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables, il est géré à travers la mesure du degré de transformation et de l'adéquation Emplois/Ressources. Il s'agit d'assurer la détention, à tout moment, d'un volant de liquidités permettant de faire face aux décaissements sur opérations bancaires ou administratives, ainsi que pour le service de la dette.

La norme est de détenir en avoirs liquides, au minimum, l'équivalent de neuf (09) mois à douze (12) mois de décaissements nets sur prêts (décaissements sur prêts moins remboursements obtenus) + neuf (09) mois à douze (12) mois de remboursement de la dette contractée.

Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALM) à travers l'analyse des gaps et des durations veille à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources contribuant ainsi à la gestion du risque de liquidité.

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif sur une base non actualisée se présentent comme suit :

	Durant l'année 2017			AU DELA		Total
	[ 0 mois : 1 mois]	[ 1 mois : 6 mois]	[ 6 mois : 12 mois]	[ 1 an : 5 ans]	> 5 ans	
Caisse + Banque - solde départ	167 102		7 819		-	167 102
Dépôt à terme	34 000	81 000	24 421		-	117 819
Prêts interbancaires (PIB)	-	9 000	24 421		0	33 421
Créances sur la clientèle	32 867	35 833	60 987	591 178	829 521	1 550 385
Prêts au personnel	155	732	994	3 968	672	6 421
Titres de placements			10 596	86 903	74 038	171 437
Participations			-	-	72 097	72 097
Actionnaires			15 339	61 360	21 608	98 307
Immobilisations corporelles					7 879	7 879
Immobilisations incorporelles					719	719
Autres actifs			16 837	20 853		37 690
Autres prêts et créances					79	79
<b>TOTAL BILAN ACTIF (A)</b>	<b>234 124</b>	<b>126 565</b>	<b>131 993</b>	<b>764 062</b>	<b>1 006 613</b>	<b>2 263 357</b>
Dettes interbancaires (cauris, ROPPA, AFD)	15 937				0	15 937
Dettes sous forme de titre à long terme	-	39 514	101 535	806 527	71 168	1 018 843
Dettes Externes à long terme	-	23 489	29 010	237 336	141 984	431 819
Autres passifs					66 340	66 340
Provisions					7 618	7 618
<b>TOTAL BILAN PASSIF (hors cap. Propres) (B)</b>	<b>15 937</b>	<b>63 003</b>	<b>130 545</b>	<b>1 043 963</b>	<b>287 109</b>	<b>1 540 558</b>

Les détails sur les maturités de l'actif et du passif se présentent comme suit au 31 décembre 2015:



	Durant l'année 2016			AU DELA		Total
	] 0 mois ; 1 mois]	] 1mois ; 6 mois]	] 6 mois ; 12 mois]	] 1 an ; 5 ans]	> 5 ans	
Caisse + Banque - solde départ	132 317				0	132 317
Dépôt à terme	17 000	43 000	2 000		-	62 000
Prêts interbancaires (PIB)	-	530	-		0	530
Créances sur la clientèle	29 546	30 549	52 728	481 819	765 458	1 360 100
Prêts au personnel	152	714	971	3 777	656	6 270
Titres de placements	925	100	5 448	6 080	2 674	15 227
Participations					78 123	78 123
Actionnaires		8 436	-	40 668	56 316	105 420
Immobilisations corporelles					7 904	7 904
Immobilisations incorporelles					879	879
Autres actifs			801	13 992		14 793
Autres prêts et créances					77	77
<b>TOTAL BILAN ACTIF (A)</b>	<b>179 940</b>	<b>83 329</b>	<b>61 948</b>	<b>546 336</b>	<b>912 087</b>	<b>1 783 640</b>
Dettes interbancaires (cauris, ROPPA, AFD)	34 704				-	34 704
Dettes sous forme de titre à long terme	-	51 016	46 350	382 047	77 852	557 265
Dettes Externes à long terme	-	21 771	51 275	208 580	141 463	423 088
Autres passifs					28 561	28 561
Provisions					5 873	5 873
<b>TOTAL BILAN PASSIF (hors cap. Propres) (B)</b>	<b>34 704</b>	<b>72 787</b>	<b>97 625</b>	<b>590 627</b>	<b>253 747</b>	<b>1 048 492</b>

#### 4. Risques opérationnels

Les risques opérationnels comprennent les risques auxquels la Banque pourrait être exposée, en dehors des risques de crédit et des risques de marché. Il s'agit notamment du risque de pertes potentielles découlant de l'inefficacité ou de la défaillance des processus internes, des personnes et des systèmes ou d'événements externes.

L'implémentation du suivi des risques opérationnels au sein de la BOAD est inspirée des normes de Bâle en vue de la conformité aux meilleures pratiques internationales.

La démarche vise à atteindre les objectifs suivants : (i) accroître la maîtrise des risques en développant une culture risque à la Banque, (ii) appréhender en amont les risques portés par le développement des activités, (iii) tenir informer le top Management des principaux risques et le mécanisme de leur suivi et (iv) améliorer le contrôle interne. Elle permet en outre d'orienter les efforts en fonction du caractère prioritaire des risques et de prendre les mesures permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne.

L'approche de gestion des risques opérationnels repose sur l'établissement et l'actualisation annuelle de la cartographie des risques. La méthodologie retenue présente les caractéristiques suivantes :

- l'approche par métier avec la constitution et la mise à jour d'une cartographie des processus ;
- l'identification des risques à travers les catégories de risques baloises permettant d'affiner les typologies des risques ;
- la cotation des risques identifiés ;
- la cotation des risques nets à partir d'une grille définissant les niveaux de probabilité et de gravité (impact) ;
- l'identification des plans d'actions destinés à réduire ces risques ;
- la désignation d'un propriétaire de risque en face de chaque risque identifié.

La base de données d'incidents est élaborée et mis à jour avec la collecte des incidents par les Correspondants Risques Opérationnels à travers un outil automatisé et consolidée progressivement de manière à obtenir les pertes de profondeur suffisante pour leurs analyses.



**NOTE 22 – CONTRATS DE LOCATION (BAILLEUR)**

Cette rubrique récapitule les revenus perçus par la Banque sur des locaux qu'elle a mis à la disposition de certaines entreprises dans le cadre d'une location simple. Il s'agit du Fonds GARI, de CAURIS SA, de la BAD, de CRRH-UEMOA et de la BIA Lomé. Le détail des sommes perçues se présente comme suit :

**Paielements comptabilisés comme produits dans l'état du résultat global**

	31/12/2016	31/12/2015
Paielements minimaux au titre de la location	108	82
Loyers conditionnels	-	-
	<b>108</b>	<b>82</b>

**NOTE 23- CONTRATS DE LOCATION (preneur)**

Cette rubrique récapitule les montants payés par la Banque au titre des locations des résidences pour le Vice-Président et les Chefs de Missions Résidentes et les montants payés à la Banque centrale au titre de la location des Bureaux des Missions Résidentes (location simple). Le détail des sommes payées se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Paielements minimaux au titre de la location	130	129
	<b>130</b>	<b>129</b>

La norme IFRS 16 « Contrats de location » publiée en janvier 2016 remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

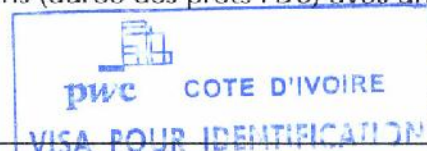
L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté suite à sa publication.

**NOTE 24- TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES****1- PRETS AUX ETATS MEMBRES**

L'encours des prêts aux Etats se répartit comme suit au 31 décembre 2016.

ENCOURS SOUVERAINS (ETATS) AU 31 12 2016 EN M F CFA						
LIBELLES	ENS. SUR PRETS (MONTANTS NON DECAISES)	FDC	FDE	PSCM	TOTAL	%
BENIN	100 999	81 372	4 796	39 130	125 298	12.2%
BURKINA	119 915	75 950	20 000	8 618	104 568	10.2%
COTE D'IVOIRE	113 427	54 494	21 483	20 828	96 804	9.4%
GUINEE BISSAU	55 311	49 497	296	13 794	63 587	6.2%
MALI	150 794	84 293	6 613	16 870	107 775	10.5%
NIGER	115 164	84 863	26 856	81 608	203 327	19.8%
SENEGAL	118 960	84 260	10 455	23 298	119 113	11.5%
TOGO	75 596	110 095	2 543	94 861	207 500	20.2%
<b>TOTAL ENCOURS</b>	<b>930 167</b>	<b>634 924</b>	<b>93 041</b>	<b>299 007</b>	<b>1 026 973</b>	<b>100.0%</b>
PRODUITS DES PRETS	0	15 010	1 358	19 582	35 930	

Les prêts aux Etats sont soumis aux limites d'intervention présentées à la note 21 et se caractérisent par une durée maximale de dix-huit (18) ans (durée des prêts FDC) avec un différé de cinq (05) ans.



Les prêts FDC sont accordés avec une bonification alors que les prêts souverains à conditions de marché (PSCM) sont accordés aux conditions marchandes. En ce qui concerne les prêts du FDE, ils sont accordés à des conditions particulières.

## **2- PRETS GARANTIS PAR LE FONDS GARI**

La Banque détient des participations dans le capital du Fonds GARI. L'encours des prêts garantis par le Fonds GARI se chiffre au 31 décembre 2016 à 34 965 M FCFA pour un montant garanti de 7 208 M FCFA.

## **3- REMUNERATION DES CADRES DE DIRECTION**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Appointements et gratifications	3 746	3 610
Cotisations de retraite	181	204
Coût financier et des services/retraite	308	287
Rémunération des administrateurs	58	58
<b>Sous-total 1</b>	<b>4 294</b>	<b>4 159</b>
Engagements de retraite	3 530	2 492
<b>Sous-total 2</b>	<b>3 530</b>	<b>2 492</b>

Les rémunérations du Président et du Vice-Président sont fixées par les organes délibérants (Conseil des ministres et Conseil d'administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à percevoir par les cadres à leur départ définitif de la Banque. Au départ de l'agent, cadre dirigeant ou non, ses indemnités sont calculées en fonction de la dernière rémunération globale mensuelle (salaire brut mensuel) et du nombre d'années de service effectif.

## **NOTE 25- ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **Engagements reçus**

Ces engagements représentent les accords de financement donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle.

Ces engagements se répartissent comme suit:

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Engagements d'emprunts à tirer	185 433	24 164
Garanties reçues de Fonds Régionaux	32 601	22 320
	<b>218 034</b>	<b>46 484</b>



- Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore mobilisé, des emprunts.

Par ailleurs, la Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).

### Engagements donnés

Les engagements donnés sont relatifs aux accords de prêt, et de participation passés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Engagements de prêts donnés (a)	1 427 348	1 313 313
Avances sur financement d'études	13 280	10 949
Engagements de prise de participations (b)	21 658	25 441
Cautions et autres garanties	13 369	22 140
	<b><u>1 475 655</u></b>	<b><u>1 371 844</u></b>

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financement dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur ;
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions de la BOAD au capital des sociétés suivantes :

ENGAGEMENTS DE PRISES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2016		
	Montant en MFCFA au 31/12/2016	Montant en MFCFA au 31/12/2015
SOCIETE AFRICAINE DE GESTION D'ACTIF (SOAGA)	97	97
Compagnie Aérienne ASKY	10	10
Fonds Cauris Croissance II	2 058	2 112
CICA-RE	1	1
Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	13	34
Crédit Municipal Africain (CMA)	-	1 000
SONIBANK	183	183
AGRIBANQUE BENIN	-	1 000
Fonds Carbone pour l'Afrique (FCA)	-	9 839
Fonds Européen de Financement Solidaire en Afrique (FEFISOL)	-	238
CORIS BANK INTERNATIONAL	-	711
Fonds Africain pour les Energies Renouvelables (FAFR)	2 350	3 053
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	2 021	2 430
PROPARCO	233	233
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	1 192	1 500
Prise de participation complémentaire au capital social de Air Côte d'Ivoire	1 500	3 000
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	10 000	-
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	2 000	-
	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>21 658</b>	<b>25 441</b>



**NOTE 26- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons noté aucun événement postérieur susceptible d'influencer la situation financière et les résultats de la Banque au 31 décembre 2016.

